

## **PLACEMENTS ENQUÊTE**

# Faites le bilan de votre patrimoine

Un bilan patrimonial est une étape majeure dans la gestion de vos biens. Il s'inscrit dans un processus complet d'une relation de long terme avec votre conseiller financier. Encore faut-il trouver le bon.

bjectifs, diagnostic, préconisations et suivi... La gestion de votre patrimoine est plus subtile qu'une simple vente de placements. C'est une tâche indispensable «à toute personne qui veut préparer son futur financier», précise Hervé de La Tour d'Artaise, président de CGPC (Association francaise des conseils en gestion de patrimoine certifiés). Un travail qu'on ne peut confier au premier venu. Quelles prestations doit-on attendre d'un

bon conseiller? Comment choisir un professionnel compétent? *Le Revenu* répond.

### Pas de définition claire du métier

La création de diplômes spécialisés, de structures dédiées dans les banques ou la multiplication des placement illustrent la sophistication de cette activité. Néanmoins, le conseil en gestion de patrimoine conserve une image floue liée à «l'absence de défi-

nition claire du métier», regrette Patrice Ponmaret, président de la Chambre des indépendants du patrimoine (CIP), regroupant la majorité des cabinets de conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI). Pour vous garantir un conseil de qualité, la norme ISO 22222, officialisée en 2005, donne des repères aux professionnels autant qu'à leurs clients. Elle détaille le processus de gestion de patrimoine qui peut se résumer en six étapes.

O Définition de la relation avec votre conseiller. Lors de cette première étape, le conseiller en gestion de patrimoine devra vous expliquer qui il est, comment il travaille, avec qui et de quelle façon il se rémunère. Ces informations seront précisées sur le document d'entrée en relation « qui est la clé de voûte de la sécurisation du client, mais aussi un gage de crédibilité pour le conseiller», précise David Charlet, président de l'Association nationale des conseils financiers

# Avis d'expert

David Charlet, président de l'Association nationale des conseils financiers (Anacofi).

"Un conseiller en gestion de patrimoine doit au préalable vous

fournir un document d'entrée en relation. C'est la clé de voûte de la sécurisation du client et une preuve de sa crédibilité. S'il ne vous le présente pas, fuyez."



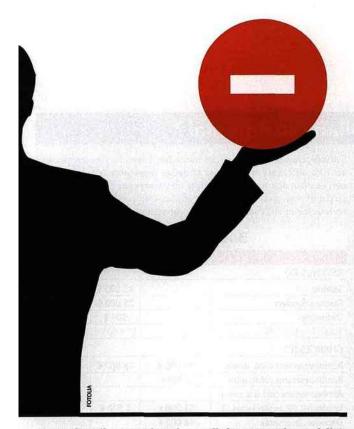
### Avis d'expert

Patrice Ponmaret, président de la Chambre des indépendants du patrimoine (CIP).

"La découverte de votre situation patrimoniale est un

moment précieux, car c'est la pierre angulaire de la relation qui vous lie avec le conseiller. Plus il aura passé du temps sur cette étape et plus il pourra vous être utile dans son conseil."





(Anacofi). S'il ne vous le présente pas, fuyez.

### Privilégiez les réponses écrites

② Recueil des données et détermination de vos objectifs. C'est la découverte de votre situation patrimoniale. Le conseiller va récolter vos informations financières, fiscales, familiales et professionnelles. Il devra récapituler vos objectifs et le contenu de la mission que vous voulez lui confier (investir dans l'immobilier, préparer votre retraite...). Vous devrez aussi répondre à un questionnaire pour déterminer votre niveau de compréhension et votre capacité à prendre des risques. Attention, il n'y a pas de honte à dire qu'un placement est incompréhensible s'il l'est. Si vous feignez d'avoir tout compris, vous ne pourrez pas invoquer la responsabilité du conseiller en cas de déception.

Oéfinition de la prestation de conseil. Le conseiller rédige un devis, la «lettre de mission», dont vous signez et gardez un exemplaire. Il y rap-

pelle la nature et les modalités de sa prestation, en fonction de vos caractéristiques et motivations principales. Attention: « Cette étape ne correspond pas encore à l'analyse de votre situation. Le conseiller ne devra pas en tirer de conclusion immédiate en vous proposant la souscription d'un produit», prévient David Charlet. Il précise aussi sa rémunération, ses éventuels honoraires de conseil « et l'existence d'une rémunération perçue de la part des établissements avec lesquels il entretient des relations», selon l'article 325-4 du règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Un point important, car les conseillers vivent surtout des commissions rétrocédées sur les placements qu'ils distribuent. Pour bénéficier de leurs conseils sans souscrire de placement par leur intermédiaire, ils facturent le temps passé.

O Présentation des solutions et des recommandations. Cette prescription fait obligatoirement l'objet d'un rapport écrit. « L'AMF ne fait pas de cadeau Avis d'experts

Hervé de La Tour d'Artaise, président de CGPC (Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC).

"Sélectionnez une structure organisée qui soit en mesure



de vous répondre tout au long de l'année. La disponibilité et la réactivité de votre conseiller sont deux éléments indispensables à la bonne gestion de votre patrimoine."

Jean-Pierre Rondeau, président de la Compagnie des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI).

"La recommandation est le meilleur moyen de trouver un conseiller en gestion de



patrimoine compétent. Veillez toutefois à ce que votre prescripteur l'ait côtoyé suffisamment longtemps pour juger de sa qualité."

au conseiller si elle constate un manquement à cette obligation», avertit David Charlet. Dans le cadre d'une approche globale, elle reprend tous les aspects de votre patrimoine (social, juridique, fiscal, civil, financier...). Chaque conseil doit être clair, justifié, compréhensible et non trompeur. Il inclut la remise des documents légaux sur les produits préconisés et l'information sur le respect des obligations de lutte contre le blanchiment d'argent. Les associations ont d'ailleurs l'obligation de contrôler le respect des réglementations par leurs adhérents.

Mise en œuvre des préconisations. Pendant cette phase, vous devrez vérifier la bonne compréhension de la stratégie suggérée par votre conseiller et la cohérence des produits proposés tant en termes de risques que de coûts éventuels.

**6** Suivi et évolution des conseils. Les situations personnelles et la conjoncture évoluent. Les conseils doivent suivre. « Un conseiller doit faire un point au moins une fois par an et informer régulièrement ses clients », estime Jean-Pierre Rondeau, président de la compagnie des CGPI. Le suivi ne sera pas le même selon la prestation. Ainsi, une opération immobilière n'en demandera pas, à l'inverse de produits financiers ou d'assurances.



### Exemple

# Qu'est-ce qu'un bilan patrimonial?

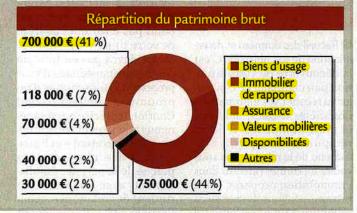
Un bilan patrimonial est une photographie, à un instant précis, de vos biens. Pour être complet, il doit tenir compte des avoirs immobiliers (résidence principale et secondaire, immobilier locatif...), financiers (assurance vie, PEA, comptes-titres...), des disponibilités (LivretA, LDD...) et de tout autre bien (objets d'art, bijoux, automobile...).

Il détaille aussi vos dettes (emprunts immobiliers, crédits à la consommation, etc.). La différence entre avoirs et dettes représente le patrimoine net. Le bilan doit aussi tenir compte de vos revenus (professionnels, du patrimoine...) et de vos charges (impôts, crédits, train de vie...). Vos revenus moins vos charges indiquent votre capacité d'épargne.

	Communauté	Monsieur	Madam
AVOIRS (A)	PARTITION OF	B. F. B. (19)	
Biens d'usage	750 000 €	discount of	15 1 1
Résidence principale	500 000 €	431	Į.
Résidence secondaire	250 000 €	(00 F/H-5 F	3
Immobilier de rapport	OF UP THOUSE	700 000 €	DE DE
• Un 3 pièces à Nice		300 000	
<ul> <li>Un 4 pièces à Antibes</li> </ul>		400 000	
Assurance	18 J. 1889; A.40	38 000 €	80 000 €
Assurance vie	1 3 4	10 000€	80 000 €
Contrat Perp	E Caledar Ibn	28 000 €	800371.8
Valeurs mobilières	A MENT	70 000	moon 5
Compte-titres		15 000 €	1 1 4
• PEA	THEY STATE OF	55 000 €	
Disponibilités	6 000 €	15 500 €	8 500 €
Livret A		11 000 €	8 500 €
•LDD		4 500 €	
Compte courant	6 000 €		
Autres (or, bijoux, objets d'art)	40 000 €	M. CANAGE	
Total (A): 1 708 000 €	796 000 €	823 500 €	88 500 €
DETTES (D)	Terrestited and	RELIGIOUS CONTRACTOR	THE R
Emprunts immobiliers	180 000 €	45 000 €	anua i
Crédit résidence secondaire	180 000 €		
<ul> <li>Crédit 4 pièces à Antibes</li> </ul>	- Interplant State	45 000 €	E2014119
Dettes diverses	5 500 €		1 200 €
Prêt auto	5 500 €	W	
<ul> <li>Crédit à la consommation</li> </ul>			1200 €
Total (D): 231 700	185 500 €	45 000 €	1 200 €

Patrimoine net (	A-D	- 1	476300	€
And the second second second second second second second second	Service Court of	Market Harris		1, 240

Budg	et annuel		
	Communauté	Monsieur	Madame
REVENUS (R)	三. 网络斯尔加里		
Salaires		82 000 €	43 000 €
Revenus fonciers		28 000 €	e l'agen
Dividendes		500 €	to divise
Total (R): 153 500	0€	110 500 €	43 000 €
CHARGES (C)			
Remboursement créd. immo.	24 000 €	15 000 €	- Daniel
Remboursement crédit auto	3 000 €	STANDER M	1/2000
			TO A PROPERTY OF THE PARTY OF
Remboursement créd. à la conso.		-03	400€
Remboursement créd. à la conso. Impôts (IR, ISF, impôts locaux)	31 000 €	4 500 €	400€
	31 000 € 48 000 €	4 500 €	400€



### Faites-vous recommander

Même en étant exigeant, il reste bien difficile de savoir si votre interlocuteur est compétent. Le terme « conseiller en gestion de patrimoine» n'étant pas protégé, n'importe qui peut revendiquer ce titre. «La recommandation est le meilleur moyen de trouver un conseiller en gestion de patrimoine compétent, estime Jean-Pierre Rondeau, à condi-

tion toutefois qu'il ait fait ses preuves sur une période assez longue.» Le bouche-à-oreille reste la meilleure publicité, puisque 93 % des nouveaux clients des conseillers en gestion de patrimoine indépendants arrivent par recommandation, selon une récente étude du cabinet Aprédia. «Vous devez sélectionner une structure organisée qui soit capable de vous répondre tout au long de l'année », conseille pour sa part Hervé de La Tour d'Artaise. La disponibilité et la réactivité de votre conseiller sont deux éléments indispensables. Rappelez-vous la chute boursière de 20 % au cœur de l'été 2011. Il fallait être réactif pour en profiter. Ensuite, «vérifiez dans le document d'entrée en relation que le conseiller bénéficie de toutes les accréditations pour exercer », souligne Patrice Ponmaret. Pour des prestations complètes, il doit être courtier en assurances, conseiller en in-

vestissements financiers (CIF), intermédiaire en opérations bancaires et services de paiement (IOBSP), posséder une carte ou une attestation immobilière et avoir une compétence juridique appropriée (CJA). En revanche, la tarification ne semble pas discriminante. Quitte à choisir, «préférez un bon conseil payant à un mauvais gratuit », conclut Hervé de la Tour d'Artaise. Un vrai conseil gagnant. HENRI RÉAU